

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202509-087

Du 2 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, pour le Président décédé le 1<sup>er</sup> vice-président.

Étaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, ROMEDENNE Séverine, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Ont participé : ALLANO Marie Claude

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoir : 2

Date de la convocation 25 août 2025

A été élu secrétaire : DUCROS Loïc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Le Président rappelle à l'assemblée les délibérations n° C-202509-084, n° C-202509-085 et n° C-202509-086 du 2 septembre 2025 par lesquelles le Conseil Communautaire a élu son Président, fixé le nombre de ses vice-présidents et procédé à l'élection de ses 8 vice-présidents.

Après avoir donné lecture de l'article L 5211-10 du CGCT et de l'article 7 des statuts de la collectivité, fixant la composition du Bureau, il invite l'assemblée à désigner 10 membres supplémentaires pour siéger au Bureau de la Communauté de Communes.

Se sont portés candidats :

Jean François THIBON, Chandolas  
Carole LASTELLA, Dompnac  
Françoise GALLET, Laboule  
Julien GOUBE, Loubaresse  
Séverine ROMEDENNE, Planzolles  
François AUDIBERT, Ribes  
Michel TALAGRAND, Sablières  
Patrice PRANDI, St Genest de Beauzon  
Didier PIOLAT, St Mélanie  
Alexandre FAURE, Vernon

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Pouvoir** aux 10 sièges disponibles au Bureau,

**Valider** cette proposition,

**Désigner**, les 10 candidats comme membres du bureau.

**Acter** la composition du bureau comme suit :

Philippe GONTIER, Faugères  
Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Joyeuse  
Francis CHABANE, Rosières  
Pascale MANFREDI VIELFAURE, Valgorge  
François COULANGE, Payzac  
Luc PARMENTIER, St André Lachamp  
Pascal WALDSCHMIDT, Beaumont  
Gabriel PIC, Rocles  
Thierry BERRES, Lablachère  
Jean François THIBON, Chandolas  
Carole LASTELLA, Dompnac  
Françoise GALLET, Laboule  
Julien GOUBE, Loubaresse  
Séverine ROMEDENNE, Planzolles  
François AUDIBERT, Ribes  
Michel TALAGRAND, Sablières  
Patrice PRANDI, St Genest de Beauzon  
Didier PIOLAT, St Mélyny  
Alexandre FAURE, Vernon

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Philippe GONTIER**

**Président**

**Loïc DUCROS**

**Secrétaire de séance**

